

Délibération

Réunion du comité du 6 juillet 2017

Délibération n°2017-19

Conventions pluri-annuelles d'objectifs Agences d'urbanisme - avenant

Date de la convocation : 30 juin 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 111

Président de séance : David SAMZUN

Présents 58 : Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Cécile BIR, Pascal BOLO, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Frédéric GREGOIRE, Joël GUERRIAU, Pascal HAMEAU, Pierre HAY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Annie ROCHEREAU PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Roger VEILLAUD.

Absents et représentés 13 : Benoit BLINEAU donne à Ghislaine RODRIGUEZ, Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Mahel COPPEY donne pouvoir à Marc DENIS, Philippe EUZENAT donne à Yvon LEURAT, Laurence GUILLEMINNE donne pouvoir à Frédéric GREGOIRE, Julie LAERNOES donne pouvoir à Pascal HAMEAU, Dominique LE BERRE donne pouvoir à Michel LUCAS, Sylvain LEFEUVRE donne pouvoir à Yves DAUVE, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Christian BIGUET, Jean-François RICARD donne pouvoir à Gérard DRENO, Alain ROBERT donne pouvoir à Claudine CHEVALLEREAU, Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU.

Absents et excusés 40 : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Jean-Michel BUF, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Pascale CHIRON, Christian ÇOUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Laurianne DENIAUD, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Jean-Yves HENRY, Patrick LAMIABLE, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Alain MANARA, David MARTINEAU, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Jean-Paul NAUD, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, François OUVARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Johanna ROLLAND, Alain ROYER, Thierry RYO, André SOBCZAK, Pierre THOMERE, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité du 6 juillet 2017

Délibération n°2017-19

Conventions pluri-annuelles d'objectifs Agences d'urbanisme - avenant

Le 1^{er} Vice-président,

Expose :

Le pôle métropolitain a conclu des conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Auran et l'Addrn pour la période 2013-2017. Ces conventions précisent les conditions dans lesquelles le pôle apporte son soutien aux études menées par l'Agence telles que définies dans leurs programmes partenariaux de travail annuels.

Ces conventions ont été approuvées par les délibérations n°2013-20 et n° 2013-21 du comité syndical du 14 juin 2013 et enregistrées à la Préfecture en date du 25 juillet 2013.

Initialement, ces conventions ont une durée de 4 ans qui débute à leur notification à l'Auran et l'Addrn, soit courant 2013.

Afin que les nouvelles conventions couvrent entièrement des années civiles soit la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, il est proposé de formaliser des avenants aux conventions de 2013 pour en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 2017. Les prochaines conventions seront soumises à la validation du comité lors de sa prochaine séance, en fin d'année et concomitamment à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Décide de prolonger la durée de validité des conventions pluriannuelles d'objectifs liant le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à l'Auran et l'Addrn jusqu'au 31 décembre 2017.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 6 juillet 2017



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

